



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mélange biodéchets et boues d'épuration dans une usine de méthanisation

Question écrite n° 14520

Texte de la question

Mme Nathalie Sarles appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur le développement de la méthanisation comme mode de production d'énergie renouvelable dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie qui devrait être dévoilée dans les prochaines semaines. En effet, l'article 4 du décret du 10 mars 2016 risque de freiner de manière importante le développement des usines de méthanisation. En interdisant le mélange de biodéchets triés avec d'autres déchets n'ayant pas fait l'objet d'un même tri, le développement des usines de méthanisation mixte permettant à la fois le traitement de la fraction organique des déchets ménagers et celui des boues de station d'épuration est rendu impossible. Ce faisant elle souhaite connaître les raisons qui ont poussé à un tel décret qui semble en contradiction avec les objectifs fixés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte et si des aménagements à ce décret sont prévus pour faciliter le mix énergétique.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Sarles](#)

Circonscription : Loire (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14520

Rubrique : Déchets

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 novembre 2018](#), page 10612

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)